

Savignac Village d'avenir

Qualifier l'espace et les usages de la plaine Jacques Lescarret



Étude

11 / 2025

Sommaire

Introduction

L'espace de la plaine Lescarret : un enjeu d'avenir

p.3

1. Portrait de la commune

1.1 - Éléments sociodémographiques de cadrage

p.4

p.5

2. Analyse urbaine et paysagère

2.1 - Éléments contextuels

2.2 - La plaine : un pôle d'équipements aux espaces stratégiques

2.3 - Comment Savignac envisage son projet urbain face aux enjeux de transition ?

Le cas de la plaine Jacques Lescarret

p.8

p.9

p.12

p.13

3. Orientations urbaines et paysagères

3.1 - La plaine : des lignes de force structurantes

3.2 - La plaine : un espace de circulation à privilégier

3.3 - Proposition : une articulation paysagère stratégique et frugale

3.4 - Proposition : une gestion paysagère adaptée aux ressources communales

p.14

p.15

p.16

p.17

p.18

4. Différents espaces publics ou ouverts à mettre en projet

4.1 - Proposition : une armature paysagère support des usages

4.2 - Références paysagères : terrains d'aventures

4.2 - Références paysagères : terrains de pump-track et mobilier

4.3 - Références architecturales : sanitaires publics

4.4 - Accueillir le cercle « N'as qu'a i bène » au sein d'espaces adaptés

4.5 - Proposition : des points d'accroches pour un projet d'ensemble

4.6 - Traiter les lisières de la plaine

p.19

p.20

p.22

p.23

p.24

p.25

p.26

p.27

5. Que retenir ? Les enseignements pour la mise en œuvre du projet de territoire

5.1 - Synthèse des enseignements opérationnels à déployer

pour assurer la transformation comme village d'avenir

p.28

p.29

Conclusion

p.30

Introduction

L'espace de la plaine - un enjeu d'avenir

Ces deux dernières décennies, les projets urbains, paysagers et d'espaces publics permettant de répondre aux enjeux de transition écologique sont passés de la réflexion à la mise en œuvre progressive sur le territoire. Parallèlement, des thématiques se sont imposées dans le débat public telles que l'urbanisme favorable à la santé après la pandémie, la raréfaction des ressources, la gestion des phénomènes climatiques extrêmes, etc. D'autres sujets tels que la souveraineté alimentaire, la précarité énergétique des logements ou bien l'accès à la mobilité décarbonée indiquent que notre époque est à un moment de bascule.

Ainsi, dans le cadre de cette étude Village d'avenir, les propositions - qui ont vocation à se traduire dans un projet urbain - répondent à des enjeux locaux (en lien avec le bien-être des habitants et des usagers) tout en intégrant des enjeux globaux.

La plaine Lescarret, située en plein centre-bourg, agrège un certain nombre d'espaces et d'usages qui se sont progressivement installés dans les pratiques des habitants. Cet « espace capable » constitue une des principales ressources avec laquelle élus, techniciens et habitants peuvent mettre en œuvre les composantes urbaines et paysagères supports de projets favorisant le bien-être, les rencontres et la cohésion sociale. La perception et la hiérarchisation des espaces de la plaine constituent un des leviers pour un projet durable et évolutif.



Vue sur un séchoir à tabac

1. Portrait de la commune



1.1 - Éléments sociodémographiques de cadrage

646 habitants

En 2022, la commune de Savignac en Gironde compte 646 habitants. Depuis 1982, ce nombre augmente grâce à un solde migratoire positif avec un pic d'arrivées entre 2006 et 2011. L'augmentation de la population suit depuis 2016 celle de l'intercommunalité du Réolais en Sud Gironde avec une variation de 0,2 % entre 2016 et 2022.

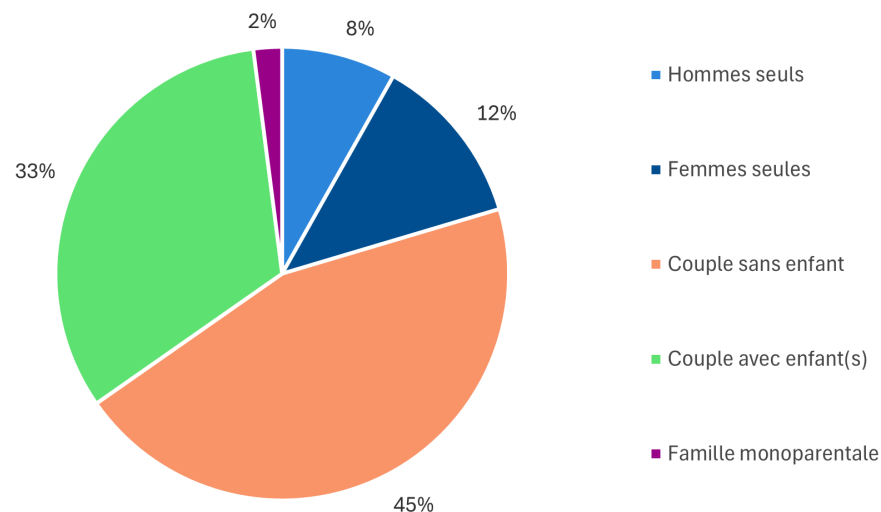
Cette population représente 259 ménages dont les profils sont plutôt des couples avec ou sans enfant avec une proportion de personnes vivant en monoparentalité ou seule(s) bien inférieure à celle de la communauté de communes.

La commune de Savignac accueille également une population un peu plus jeune que le reste de la communauté de communes en 2022 avec 74,9 % de sa population âgée de moins 59 ans contre 68,3 % pour l'intercommunalité.

900 abonnés à la page Facebook du Cercle « N'as qu'a i bène »

Ouvert en mai 2023, le cercle « N'as qu'a i bène » s'inscrit dans la longue tradition des lendemains de la Révolution Française des cercles des Landes et de Gironde alors hauts-lieux de la vie sociale et politique des villages. Cafés associatifs, les cercles sont des débits de boissons au statut original. En effet, constitués en association loi 1901, ils appartiennent à leurs adhérents. Ici, le cercle est hébergé en cœur de bourg dans le local annexe à la médiathèque et fonctionne grâce à une licence IV communale. Il organise des moments conviviaux, participant au lien social et aux rencontres intergénérationnelles. Son installation dans ces murs lui permet de s'inscrire dans l'histoire du premier cercle de Savignac, ouvert en 1882.

Composition des ménages



Source : Insee / RP 2022



Local municipal en annexe de la médiathèque accueillant le Cercle

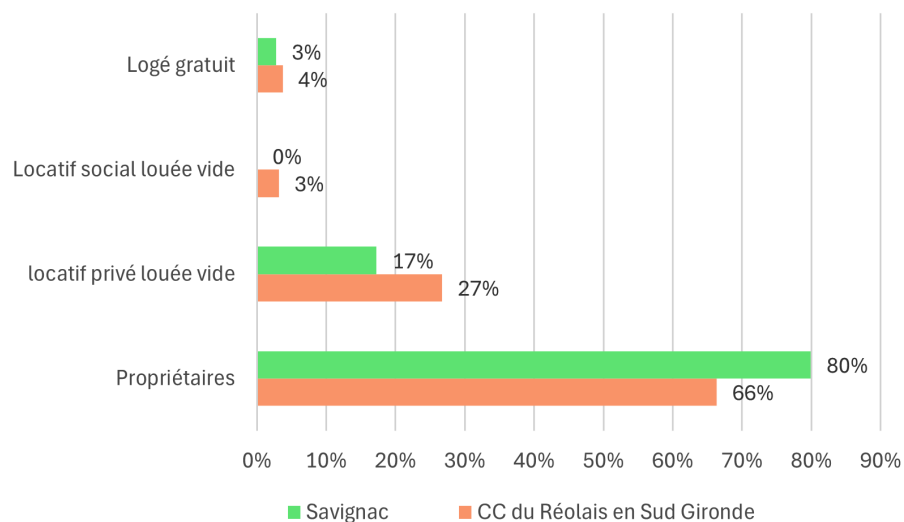
1.1 - Éléments sociodémographiques de cadrage

5 % de logements vacants

En 2022, la commune de Savignac compte 91 % de résidences principales et 5 % de logements vacants. La part de ces logements vacants est inférieure à celle de l'ensemble de la communauté de communes qui s'élève à 10 %. Les besoins de la population sont donc centrés sur des habitants présents à l'année et le maintien de l'accès à des services de la vie quotidienne, dans un bourg rural plutôt dynamique en matière d'occupation des biens immobiliers.

En 2022, dans la commune, 80 % des habitants sont propriétaires, 17 % sont locataires et 3 % sont logés à titre gratuit. C'est une commune avec un ancrage fort des ménages.

Statut d'occupation des résidences principales



INSEE RP 2022

6 - a'urba / Village d'avenir - Savignac - novembre 2025



1.1 - Éléments sociodémographiques de cadrage

185 emplois

185 emplois au lieu de travail* ont été dénombrés en 2022 (7 577 dans l'ensemble de la communauté de communes du Réolais Sud Gironde). 23 établissements sont recensés dont 30,4 % sont rattachés à l'agriculture et 43,5 % au commerce, transport et services divers.

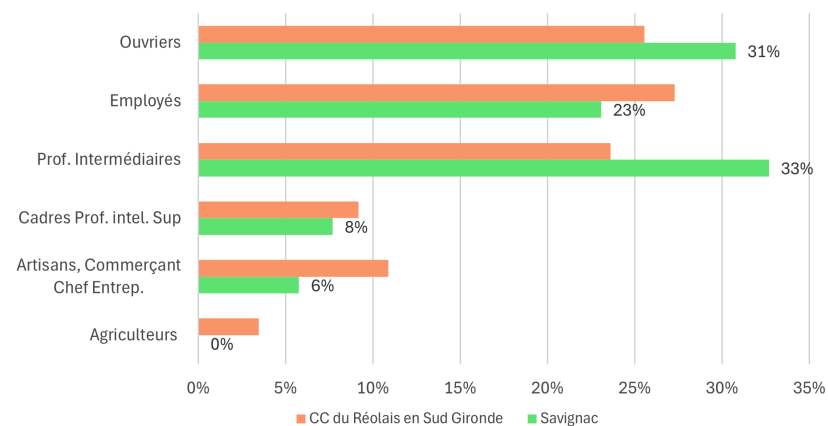
En 2022, la population par type d'activités se répartit entre 67 % d'actifs, 10 % de chômeurs et 22 % d'inactifs (8 % de retraités, 7 % d'étudiants, 6 % d'autres inactifs) pour 415 personnes entre 15 et 64 ans. Le décompte des inactifs est un peu plus important dans la communauté de communes (25 %) et celui des chômeurs est plutôt similaire (9 %).

En 2022, sur 282 actifs, seuls 17,2 % travaillent à Savignac, leur commune de résidence, contre une très grande majorité qui travaillent dans une autre commune.

Le revenu médian disponible par unité de consommation en 2021 est de 21 320 euros, contre 20 470 euros dans le reste de la communauté de communes du Réolais, en Sud Gironde.

*comptabilisant les actifs résidents et les actifs non résidents sur la commune

Catégorie socioprofessionnelle des actifs occupés à Savignac



INSEE RP 2022



Pôle communal de services - supérette et tabac

2. Analyse urbaine et paysagère



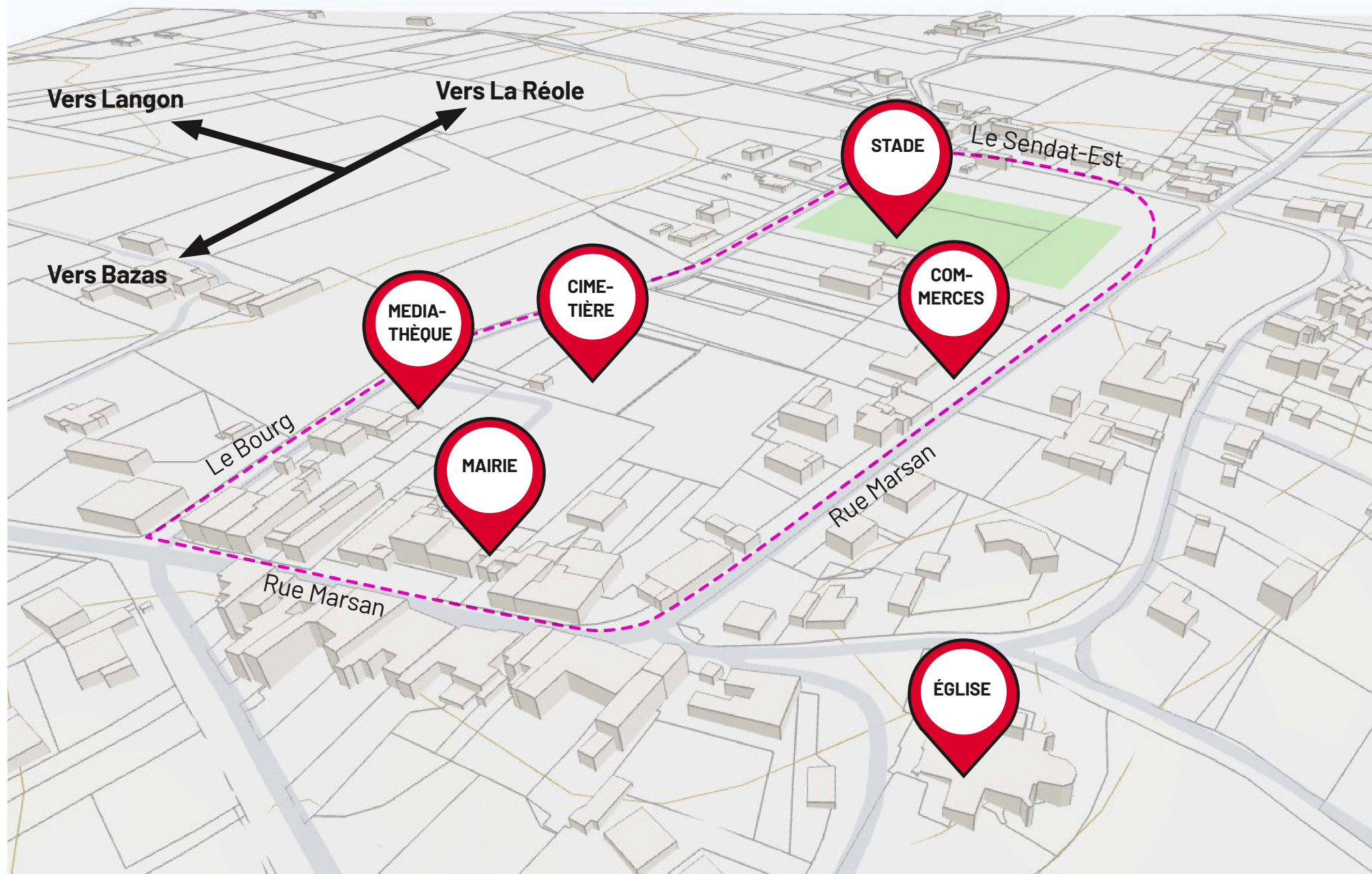
2.1 - Éléments contextuels



Principaux éléments représentatifs du paysage de la plaine Lescarret



2.1 - Éléments contextuels



La plaine Lescarret représente 3.7 hectares en plein centre-bourg

2.1 - Éléments contextuels

Une commune rurale

La commune de Savignac est marquée par son ancrage rural et son évolution urbaine très progressive au fil de l'histoire. Voici quelques points clés permettant de comprendre ses origines et son développement :

- La constitution de Savignac remonte au XIV^e siècle, avec des traces d'une maison féodale qui a structuré le village autour d'elle. Le territoire était alors sous l'influence de seigneurs locaux, comme en témoignent les archives mentionnant des hommages rendus au prince de Galles en 1363 et des procès seigneuriaux au XVI^e siècle. Le village s'est d'abord développé autour de l'église Saint-Roch (XII^e siècle) et du château seigneurial de Bonnegarde, ainsi que d'un lavoir sur la Bassanne, éléments qui ont façonné son paysage et son organisation spatiale.
- Savignac est classée comme une commune rurale à habitat dispersé, avec une densité de population faible; cet habitat est principalement composé de hameaux et de fermes isolées, typiques des zones rurales du Sud-Gironde. Son territoire s'étend sur 17 km² avec une densité de population faible (environ 37,7 hab/km²).
- Depuis les années 1980, la commune a connu une légère reprise démographique après une période de déclin, puis des travaux récents visant à moderniser et sécuriser l'environnement (voirie, éclairage, rénovation énergétique des bâtiments publics). Les projets actuels incluent la mise en valeur du patrimoine local (église, lavoir, château) et l'amélioration des espaces publics, tout en préservant le caractère rural et l'identité historique du village.

En résumé, Savignac illustre l'évolution d'une commune rurale girondine, marquée par son histoire féodale, son habitat dispersé et une volonté récente de valoriser son cadre de vie afin d'y inscrire un dynamisme social reconnu localement.

- Savignac est située dans l'est du département de la Gironde, à 57 km au sud-est de Bordeaux. Le relief est doux, avec une altitude moyenne de 47 mètres, ce qui est typique du paysage girondin. Les communes à proximité sont Auros, Berthez, Bieujac, Brannens et Pondaurat.

Un contexte géographique et paysager caractéristique

- Savignac est arrosée par la Bassanne et située dans une zone de transition entre l'Entre-Deux-Mers et le Réolais, ce qui lui confère un cadre naturel préservé et une attractivité touristique modérée.
- Le territoire est marqué par des parcelles agricoles (cultures, vignobles, tabac blond), des séchoirs à tabac en bois (anciens, souvent reconvertis) et des espaces boisés ou humides. Les zones humides sur la commune représentent environ 13 hectares, principalement le long de la Bassanne.
- Le paysage légèrement vallonné est ponctué par des boisements et des lavoirs en point bas, des éléments patrimoniaux comme l'église Saint-Roch, le château de Bonnegarde en point haut, ce qui structure l'identité visuelle et historique du village. La commune est concernée par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la vallée de la Garonne et les nappes profondes, ce qui implique un devoir de gestion durable des ressources en eau et des milieux naturels. La commune ne dispose pas encore de Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce qui peut limiter la planification à long terme.

En résumé, Savignac offre un paysage typiquement rural girondin, marqué par une forte présence agricole et un patrimoine bâti et naturel à valoriser. La gestion des zones humides, de l'érosion des sols agricoles et la modernisation des infrastructures sont des enjeux clés pour l'avenir.

2.2 - La plaine : un pôle d'équipements aux espaces stratégiques

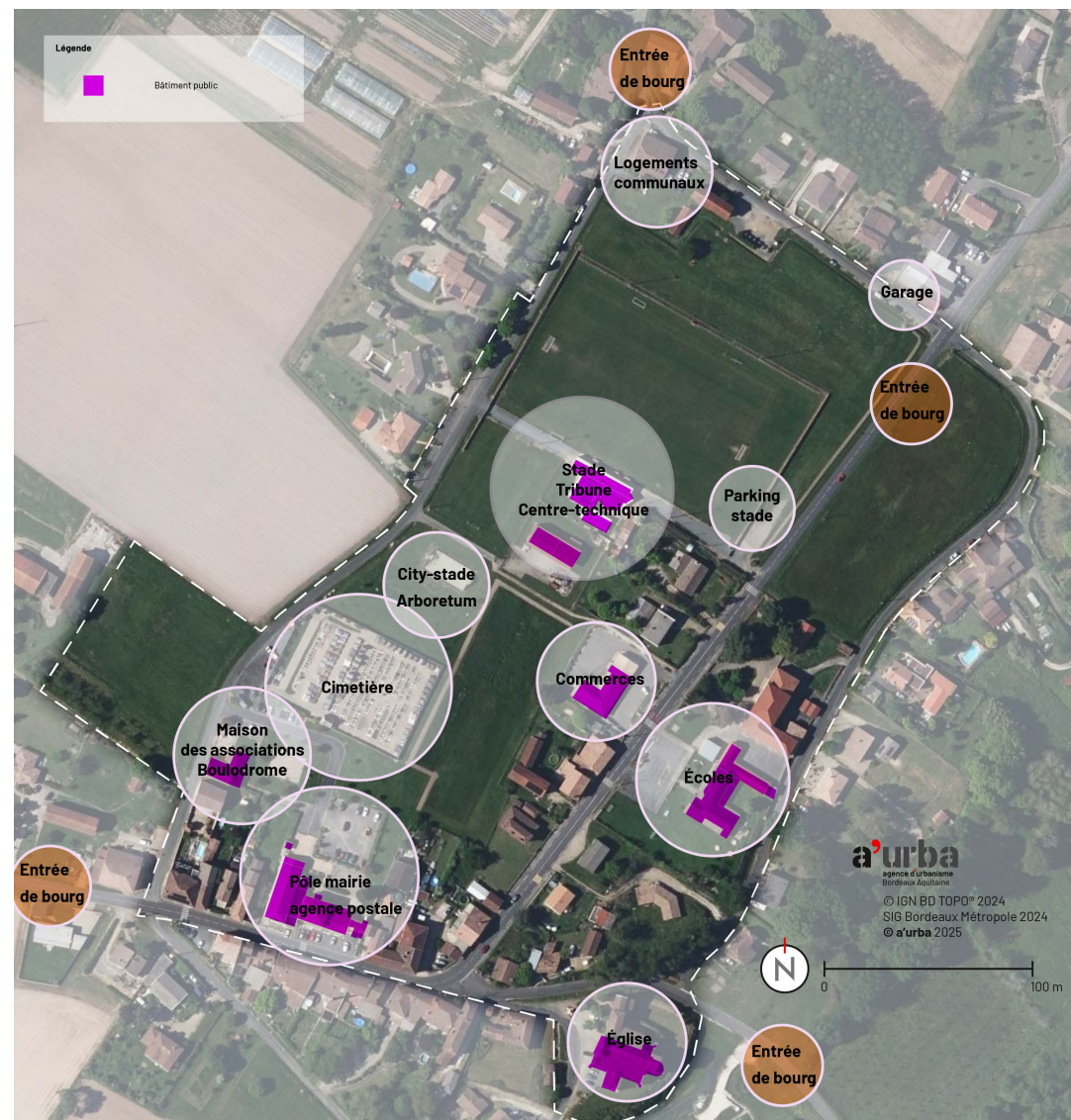
L'espace en plein cœur

Il s'agit d'une véritable singularité que d'avoir ce centre-bourg constitué d'une plaine regroupant les principaux équipements communaux reliés par des espaces verts et des prairies. Derrière la mairie, la médiathèque, le cercle, le boulodrome, le cimetière et leurs parkings attenants constituent une polarité, aux espaces clairement lisibles et définis. Quant au centre technique et au stade, ils occupent à la fois le nord de la plaine et l'entrée de bourg, sans être de véritables marqueurs paysagers. La plaine est délimitée par la rue du séchoir où se situent le garage, les logements sociaux communaux et d'anciens séchoirs également propriété de la commune.



Arboretum et cimetière au second plan

Polarité



2.3 - Comment Savignac envisage son projet urbain face aux enjeux de transition ? Le cas de la plaine Jacques Lescarret

Le centre-bourg : enjeu de la cohérence des usages et la qualité des espaces

La programmation actuelle de la plaine Lescarret répond à un certain nombre d'activités ou d'usages sans véritable articulation entre eux. Par exemple, l'accès au stade se fait uniquement par la route nationale D12 ou la route du Carpia. La qualité des équipements contraste parfois avec celle des espaces publics attenants. Les circulations entre ces différents points sont bien souvent informelles, empruntant des surfaces ne se prêtant pas forcément à l'ergonomie du piéton à mobilité réduite ou aux enfants et à leurs accompagnants. Au-delà des problèmes de liens, il y a aussi quelques déficits. Par exemple, les aménités techniques, comme les toilettes publiques, manquent. Les abords du city-stade mériteraient bien plus d'ombrage.



1



2

Activités en présence et principaux usagers du site

usagers

scolaires
adolescents

sportifs (foot)
boulistes

randonneurs pédestres
randonneurs cyclistes
randonneurs équestres

familles - visiteurs du cimetière
adultes (divers)
employés communaux

site ou équipement utilisé

médiathèque + city-stade
city-stade + centre loisirs

stade
boulodrome

parkings - lieu de départ ou
de transit des parcours

cimetière
cercle + parking mairie
espaces verts et prairies
parking mairie



3



4

1. La maison des associations servant aussi de bibliothèque.
2. L'espace public requalifié à l'arrière de la mairie.
3. L'arboretum et la prairie à fauche tardive en lisière du cimetière.
4. Les équipements sportifs et techniques : le city stade, le stade de football et les locaux techniques municipaux.

3. Orientations urbaines et paysagères



3.1 - La plaine : des lignes de force structurantes

L'analyse des lignes de force structurantes offre une première lecture spatiale des objets, percées, directions et obstacles qui orientent les perceptions et les circulations au sein de la plaine.

Les aménagements récents réalisés aux abords de la médiathèque et à l'arrière de la mairie, apportent une ergonomie de qualité aux usages et un cadrage spatial sur ce secteur.

À partir du parvis à l'arrière de la mairie, les murs du cimetière apparaissent comme l'élément vertical dont la présence ordonnance. L'appareillage de qualité des murs sud confère un véritable caractère à ce premier plan paysager.

La grande portion de perspectives ouvertes vers le nord repose sur la prairie qui s'étend entre l'enceinte du cimetière (à l'est) et la rangée d'habitations et la supérette longeant la route D12.

Au nord du cimetière, l'arboretum, le city-stade et la prairie constituent la plus grande portion d'espace prairial. Ce secteur apparaît comme peu structuré et « flottant » du point de vue de l'emplacement, des limites et de l'accès.

Les clôtures aux abords du centre technique communal n'obèrent pas complètement la vue, mais contraignent la progression des usagers plus au nord, les obligeant pour cela à rejoindre les axes routiers latéraux.

Les liens avec le groupe scolaire à l'est de la D12 sont à travailler, compte tenu des polarités fréquentées par les scolaires (médiathèque et city-stade).

- Bâti - formes urbaines
- Lignes de force

Formes urbaines et lignes de force



3.2 - La plaine : un espace de circulations à privilégier

« First life, then spaces, then buildings. The other way around never works ».
Jan Gehl

« D'abord la vie, ensuite les espaces, puis les bâtiments. L'inverse ne fonctionne jamais ». Voilà comment l'architecte danois Jan Gehl conçoit et inspire à partir de ce mode de pensée. Les potentiels de la plaine Lescarret devraient être exploités de cette manière. En ce sens, il est essentiel de donner à « ces espaces capables¹ » une flexibilité et une adaptabilité des usages en fonction des besoins, des usagers et de la saisonnalité des activités.

Le premier élément programmatique proposé est de relier les polarités de manière claire et directe par des allées comme ossature horizontale définissant des périmètres.

L'enjeu est double: constituer une infrastructure peu onéreuse qui soit à la fois support de mobilités, d'activités et qui puisse constituer un élément paysager identitaire de la commune.

■ Bâti - formes urbaines
— Lignes de force

Premières orientations spatiales






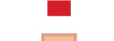







1. L'espace capable est capable précisément parce qu'il ne répond pas à un usage déterminé et qu'il offre un large potentiel programmatique.

3.3 - Proposition : une articulation paysagère, stratégique et frugale

Aux différentes allées qui distribuent les polarités de la plaine Lescaratet, il est proposé d'adosser des alignements d'arbres. **Ces allées cavalières apporterait un caractère tout à fait singulier dans la desserte des différentes polarités**, à travers un motif de verticalité qui aujourd'hui fait défaut dans la structuration de l'espace.

La présence d'ensembles arborés, qu'il s'agisse de l'arboretum ou des allées cavalières constituent un support de biodiversité indéniable. Que ce soit en matière d'habitat pour les différentes espèces ou bien pour le maintien et la minéralisation des sols par les racines et les feuilles, ces allées arborées desservent et répartissent autant qu'elles protègent. L'ombrage produit par les allées cavalières est directement disponible aux usagers des activités de la plaine. L'espace et le volume de l'allée centrale sont propices aux installations plastiques ou aux sculptures dans le cadre d'expositions par la commune ou l'intercommunalité.

-  Arbre existant
-  Bâtiment public
-  Allée cavalière
-  Arbre isolé ou en alignement
-  Extension médiathèque
-  Toilettes publiques
-  Secteur voirie apaisée
-  Relocalisation Cercle
-  Gestion paysagère régulière
-  Gestion paysagère fauche tardive
-  Haie ou plantes grimpantes

Orientations programmatiques et paysagères

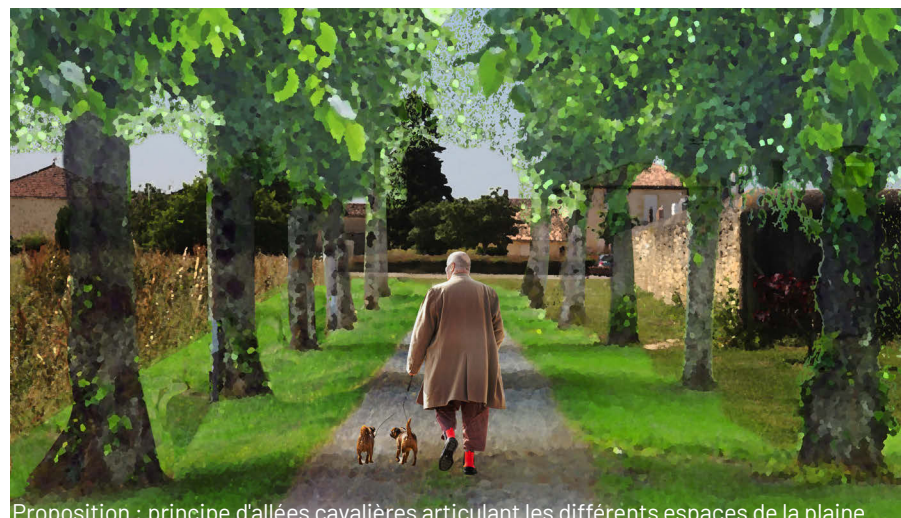


3.4 - Proposition : une gestion paysagère adaptée aux ressources communales

L'aspect et la possibilité des usages au sein des différents périmètres définis par les allées sont conditionnés par la gestion de ces espaces. L'enjeu pour la collectivité est que l'entretien de ces différents périmètres soit le moins impactant sur le planning et la charge de travail de l'unique employé communal. **Un plan de gestion hiérarchise le degré d'attention et la fréquence à laquelle les surfaces sont entretenues.** Le boulodrome, les abords de l'aire de jeux proposée, le city-stade et les espaces sous les canopées aux abords des allées cavalières doivent être les plus fréquemment entretenus.

Les autres surfaces, dont la grande prairie et l'arboretum, peuvent faire l'objet de fauches tardives ou bien d'une gestion agropastorale afin de ménager au mieux les écosystèmes.

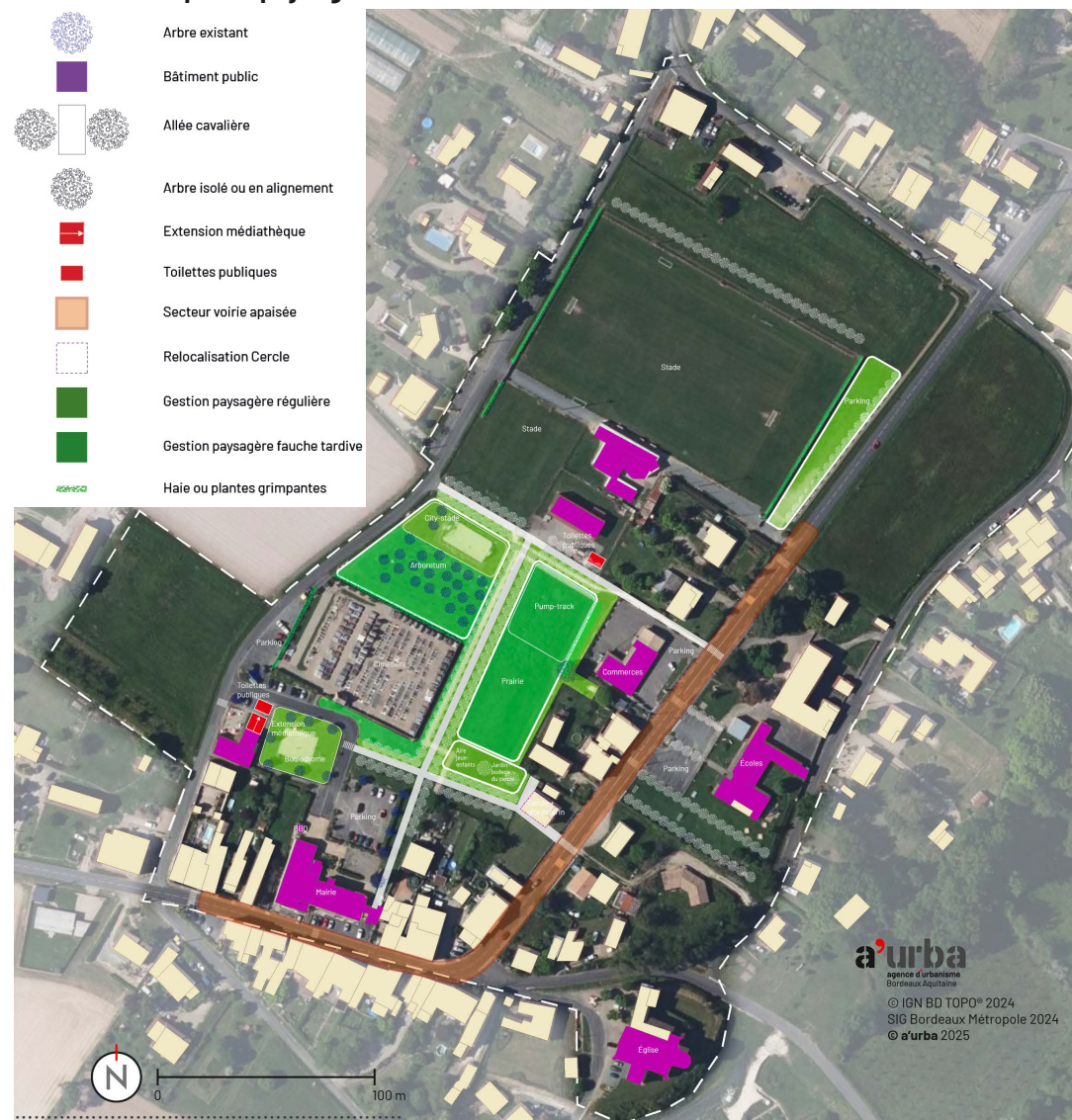
Certains murs en béton préfabriqués méritent d'être traités afin de participer activement à cet ensemble paysager de la plaine. La vigne vierge semble particulièrement indiquée pour couvrir ces grandes surfaces de murs, sans risque de dégradation du support et sans véritable entretien.



Proposition : principe d'allées cavalières articulant les différents espaces de la plaine

Gestion des espaces paysagers

	Arbre existant
	Bâtiment public
	Allée cavalière
	Arbre isolé ou en alignement
	Extension médiathèque
	Toilettes publiques
	Secteur voirie apaisée
	Relocalisation Cercle
	Gestion paysagère régulière
	Gestion paysagère fauche tardive
	Haie ou plantes grimpantes



4. Différents espaces publics ou ouverts à mettre en projet



4.1 - Proposition : une armature paysagère support des usages

Plusieurs besoins ont été pris en compte pour élaborer ce plan-guide de la plaine :

1. Les allées cavalières

L'axe structurant de ce plan est d'aménager des allées cavalières bordées d'alignements d'arbres. Pour relier, déambuler ou exposer de l'art ou bien des stands du vide grenier, ces allées constituent un marqueur paysager et un espace capable de catalyser de nombreuses possibilités.

2. La prairie, la bodega et l'aire de jeux

En seconde ligne des allées cavalières, la prairie constitue le deuxième « tableau » de la composition paysagère. Cet ensemble champêtre est composé de la magistrale prairie venant se fondre à l'aire de jeux et au jardin de la bodega du cercle.

3. Le Cercle repositionné

La maison située au 12 rue Marsan est actuellement mise à la vente. Son acquisition par la mairie permettrait d'envisager la relocalisation du cercle et la rénovation d'un gîte pèlerins à l'étage.

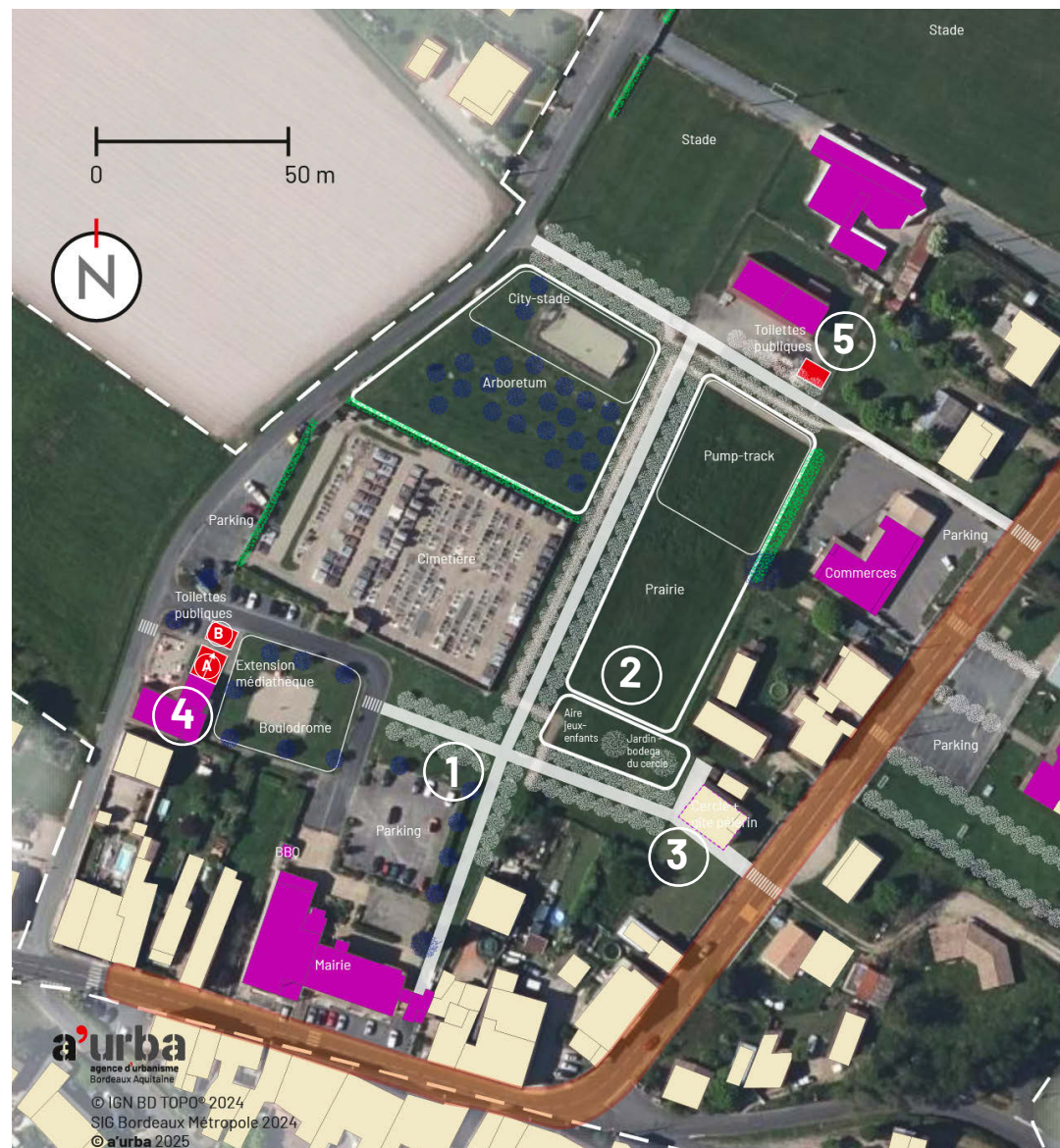
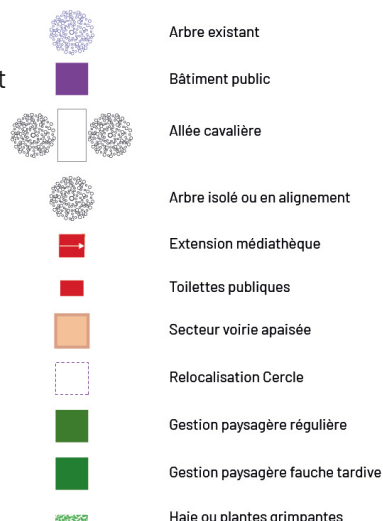
4+5. Une offre en toilettes publiques

Nécessité d'équiper le parvis-nord de la mairie et le secteur des parkings (mairie et cimetière) de toilettes publiques.

- Pour ce faire, il est envisageable de concevoir une extension de l'aile-est de la médiathèque avec un bloc sanitaire dont l'accès se ferait par l'extérieur (A).

- Un autre bloc sanitaire indépendant de l'équipement est aussi possible au niveau des places de stationnement en face du parking du cimetière et à proximité du boulodrome (B).

- Un deuxième bloc pourrait être installé sur l'emprise du centre technique municipal.



4.1 - Proposition : une armature paysagère support des usages

La prairie regroupe un sous-ensemble d'espaces à définir. Un terrain d'aventures est un invariant à imaginer proche de l'intersection sud des allées. Pour garantir la sécurité des usagers, il s'agit de l'emplacement le plus éloigné des flux automobiles.

Si la commune faisait l'acquisition de la maison pour le cercle, un jardin et une terrasse bodega pourraient être implantés à l'ouest sur la prairie en retrait de la route départementale.

La commune envisage également une piste de pump-track. Cet équipement pourrait être construit au nord de la prairie en parallèle du city-stade en cohérence avec le pôle sportif du stade.



1



2



3



4



5

1. Jardins de Montevrain, ©Urbicus
2. Jardins de la Palud à Landerneau ©Urbicus
3. et 4. Emscher Promenade à Dortmund (Allemagne) ©Nikolai Benner
5. Sowerby Park and Sports Village à Thirsk (Royaume-Uni) ©Simon Vine

4.2 - Références paysagères : terrain d'aventures



1



2



3



4



5



6

1. Place de la mairie à Parigny-les-Vaux © Régis et Isabelle Albignac
2. Bois de l'état-major à Laval © MAP
3. L'île aux volcans à Montréal © arrondissement Rosemont-la-petite-patrie
4. École Renaissance à Mons-en-Baroeul © Romain Sansom
5. Parc du ruisseau au Haillan © ville du Haillan
6. Terrain d'aventures à Nantes © ceméa

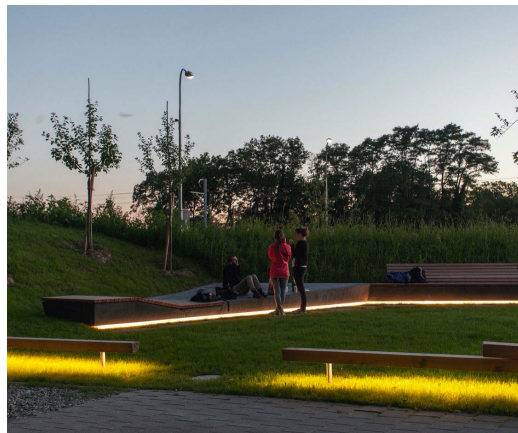
4.2 - Références paysagères : terrain de pump-track et mobilier



1



2



3



4

1. Pump-track à Ailly-sur-Somme ©
2. Stillwater Skatepark ©
3. Prilly (Suisse) © VWA
4. Emscher Promenade à Dortmund (Allemagne) © Nikolai Benner

4.3 - Références architecturales : sanitaires publics

Concernant l'installation de toilettes publiques, d'un terrain d'aventure ou d'un terrain de pump-track, les propositions et références présentées prennent en considération l'enjeu d'une intégration au site et d'une possible réversibilité. Si les allées cavalières apportent une structuration forte de l'espace et scindent des sous-ensembles spatiaux, il est important de considérer que les usages évolueront peut-être à travers les décennies et que les potentiels de la plaine n'en seront pas amoindris.

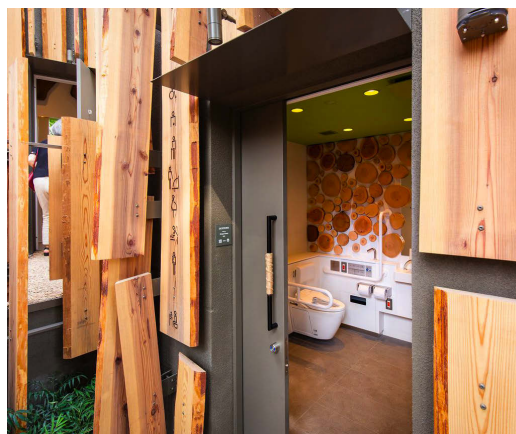
Architectures légères, aménagements frugaux, éléments de mobiliers sculpturaux se fondent dans le paysage; pour que la plaine conserve sa singularité et la noblesse du vide qu'elle contient, tout acte d'aménagement devra être soigneusement pesé.



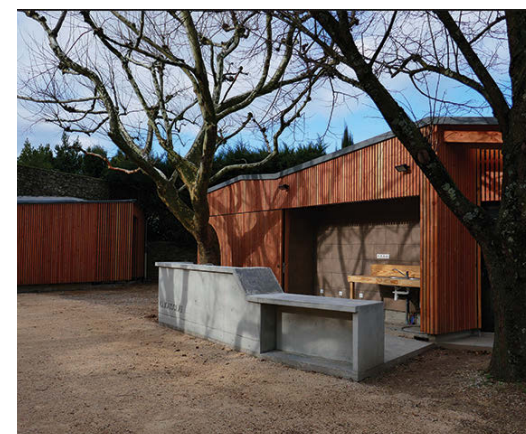
1



2



3



4

1. toilettes autonomes © sanilight sanisphere
2. toilettes autonomes © saniter monopente sanisphere
3. toilettes raccordées à Tokyo © nippon.com
4. toilettes-buvette raccordées à Cliausclat © CAUE 26

4.4 - Accueillir le cercle « N'as qu'a i bène » au sein d'espaces adaptés

Proposition de trois scénarios en fonction des opportunités foncières

Le cercle « N'as qu'a i bène » est un élément structurant du dynamisme socioculturel de la commune. Aujourd'hui localisé au sein du bâtiment de la médiathèque, il jouxte le boulodrome et le parking nord de la mairie. L'emplacement du local associatif mériterait d'être revu afin de répondre au mieux à ses usages propres sans contraindre ceux des enfants au sein de la médiathèque.

Un autre enjeu est de disposer de toilettes publiques accessibles depuis l'espace public sur le secteur du parvis nord de la mairie.

Pour répondre à cela, il est indispensable de proposer une clarification des usages sur le site. Trois scénarios sont possibles afin d'accueillir le cercle et lui permettre de développer ses activités structurantes pour la vie sociale de la commune :

- **Scénario 1** : Extension de la maison des associations + médiathèque + toilettes publiques accessibles depuis l'extérieur. Une extension de l'aile est de la médiathèque est proposée afin que le local du cercle soit agrandi. Ce scénario de volume augmenté intègre des toilettes publiques dont l'accès se fait uniquement par l'extérieur du bâtiment. Cela permet que l'accès ne soit pas tributaire des horaires de la médiathèque et que les WC ne soient pas exclusivement réservés aux usagers de la médiathèque. Ce scénario permet aussi l'accès aux usagers visiteurs extérieurs, randonneurs et boulistes qui utilisent cet espace.
- **Scénario 2** : Même volume pour la maison des associations, médiathèque + cercle N'as qu'a i bène. Construction de toilettes publiques indépendants.
- **Scénario 3** : Délocalisation du cercle au 12 rue Marsan (parcelles 89 et 90).



1



2



3



4

1. Etat actuel : La maison des associations, médiathèque + cercle N'as qu'a i bène
- 2.Scénario 1 : Extension de la maison des associations + médiathèques + toilettes publiques accessibles depuis l'extérieur
- 3.Scénario 2 : Même volume pour la maison des associations, médiathèque + cercle N'as qu'a i bène. Construction de toilettes publiques indépendants.
- 4.Scénario 3 : Délocalisation du cercle au 12 rue Marsan (parcelles 89 et 90)

4.5 - Proposition : des points d'accroches pour un projet d'ensemble

Dans le périmètre immédiat de la plaine Lescarret, certains sites méritent d'être intégrés à la réflexion afin d'apporter une cohérence d'ensemble au projet communal :

1-Végétalisation du parc et parking des écoles

En premier lieu, le parc et le parking des écoles pourraient être arborés afin d'apporter de l'ombrage et améliorer le cadre paysager.

2-Passage piéton

Dans le prolongement de l'allée venant du city-stade vers les écoles, un passage piéton devrait être aménagé.

3-Garage

Le site du garage est un emplacement stratégique pour une activité économique. La commune doit sécuriser ce foncier en cas de départ de l'actuel gérant.

4-Séchoirs












Au nord de la plaine, les deux séchoirs à proximité des logements communaux, dont la commune a fait l'acquisition, se prêtent à une activité d'hébergement touristique. Dans cet objectif, leur rénovation est à envisager.

5- Végétalisation parking et murs d'enceinte du stade

La surface au sol de la zone de parking du stade mérite d'être traitée soit avec un stabilisé et les places délimités par des clous ; soit avec des pavés enherbés (cf. photomontage ci-après)

6-Toilettes publiques

Bloc installé sur l'emprise du centre technique municipal.

	Arbre existant
	Bâtiment public
	Allée cavalière
	Arbre isolé ou en alignement
	Extension médiathèque
	Toilettes publiques
	Secteur voirie apaisée
	Relocalisation Cercle
	Gestion paysagère régulière
	Gestion paysagère fauche tardive
	Haie ou plantes grimpantes



4.6 - Traiter les lisières de la plaine

Le périmètre immédiat de la plaine Lescarret est marqué à plusieurs de ses points d'accès par des murs (stade, enceinte du cimetière). Ces surfaces verticales qui marquent fortement le paysage sont parfois de facture industrielle (poteaux et planches préfabriqués en béton). Le traitement paysager des ces murs peut se faire en ayant recours à la vigne vierge dont la croissance n'altère pas ce type d'ouvrage.

Les zones de stationnement peuvent être traitées avec des pavés enherbés afin de matérialiser la surface carrossable tout en s'intégrant aux autres surfaces paysagères. S'agissant du parking du stade, son utilisation étant très ponctuelle, cette recommandation conviendrait parfaitement.



Proposition : principe d'aménagement du parking et du mur d'enceinte du stade

5. Que retenir ?

Les enseignements pour la mise en œuvre du projet de territoire



5.1 - Synthèse des préconisations opérationnelles à déployer pour assurer la transformation durable de Savignac comme village d'avenir

1-Structuration paysagère et urbaine de la plaine Lescarret

Créer des allées cavalières bordées d'alignements d'arbres pour relier les polarités (médiathèque, mairie, cimetière, city-stade, boulodrome, etc.).

Ces allées doivent :

- servir de support aux mobilités douces (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite) ;
- structurer l'espace et offrir des zones d'ombre ;
- accueillir des installations temporaires (expositions, marchés, événements).

Définir un plan de gestion différenciée des espaces verts :

- entretien fréquent des zones à forte fréquentation (boulodrome, city-stade, abords des allées) ;
- gestion extensive (fauche tardive, pâturage) pour les prairies et l'arboretum, afin de préserver la biodiversité ;
- traiter les lisières et les murs (cimetière, stade) avec des végétaux adaptés (ex. vigne vierge) pour intégrer ces éléments au paysage et adoucir leur impact visuel.

2-Amélioration des équipements et des services

Installer des toilettes publiques :

- en extension de la médiathèque (accès extérieur indépendant) ;
- près du boulodrome et du parking du cimetière ;
- à proximité du city-stade et du futur pump-track.

Acquérir la maison au numéro 12 rue Marsan pour :

- relocaliser le cercle associatif « N'as qu'a i bène » et lui offrir un espace dédié, distinct de la médiathèque ;
- créer un gîte pèlerins ou un hébergement touristique à l'étage ;

- aménager un terrain d'aventures pour les enfants, situé à l'écart des flux automobiles, près de l'intersection sud des allées ;
- intégrer un pump-track au nord de la prairie, en cohérence avec le pôle sportif existant (city-stade, stade de football).

3-Renforcement des liens et de la cohérence territoriale

Relier le groupe scolaire à la plaine, via des cheminements sécurisés (passage piétons, allées).

Végétaliser le parc et le parking des écoles pour améliorer le cadre de vie et créer de l'ombre.

Sécuriser le foncier du garage communal pour maintenir une activité économique locale.

Rénover les séchoirs à tabac en hébergements touristiques, en lien avec la dynamique patrimoniale et économique de la commune.

4-Gestion durable et adaptative

Privilégier des aménagements frugaux et réversibles :

- utiliser des matériaux locaux et des techniques d'aménagement légères (mobilier sculptural, pavés enherbés pour les parkings) ;
- concevoir les espaces pour qu'ils puissent évoluer avec les besoins futurs ;
- impliquer les habitants dans la gestion et l'animation des espaces (ex. ateliers participatifs, événements culturels dans les allées).

Conclusion

Le projet de transformation de la plaine Jacques Lescarret s'inscrit dans une vision globale de Savignac comme Village d'avenir, où les enjeux de transition écologique, de cohésion sociale et de qualité de vie sont au cœur des réflexions. En capitalisant sur ses atouts – un patrimoine rural préservé, une dynamique associative forte, et une population engagée – la commune peut devenir un modèle d'urbanisme durable et inclusif en milieu rural.

Les préconisations proposées visent à créer des espaces publics polyvalents, capables de s'adapter aux usages présents et futurs, tout en renforçant le lien social et intergénérationnel. Ces axes de projets valorisent le patrimoine naturel et bâti, en intégrant la gestion écologique des espaces et la réhabilitation des éléments emblématiques du patrimoine architectural (séchoirs, murs, arbres). Ils servent aussi à anticiper les besoins en matière de mobilités douces, d'équipements publics et de services, pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs.

Savignac a l'opportunité de devenir un laboratoire d'innovations rurales, où la sobriété des aménagements, la participation citoyenne et la préservation des ressources naturelles dessinent un avenir désirable. En mettant en œuvre ces actions, la commune renforcera son attractivité, son identité et son rôle local, tout en contribuant activement aux transitions écologiques et sociales de notre époque.



Chef de projet : Dimitri Boutleux
Sous la direction de Sophie Haddak-Bayce
Equipe projet : Marie Duchène, Marcelin Boudeau, Anne Delage, Christine Tachaires

Photographies © a'urba sauf mention contraire. Bien que tous les efforts aient été effectués pour entrer en contact avec les propriétaires des droits d'auteurs des illustrations et photos figurant dans cette étude, si une de vos illustrations ou photos apparait ici sans copyright, veuillez-nous en avvertir.

a'urba
agence d'urbanisme
Bordeaux Aquitaine
aurba.org